

SAMPLE

CONTRAT DE CREATION DE LOGICIEL
PRODUIT MULTIMEDIA, PAGE WEB

(French Version)



Important Notification : The contracts and guides presented in the present collection have been selected for illustrative purpose only. *AMC International Law Associates* shall not be liable for their content or use. You should contact your local counsel for further legal advices.

CONTRAT DE CREATION DE LOGICIEL, PRODUIT MULTIMEDIA, PAGES WEB

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La société F.....

ci-après dénommée " Le fournisseur " d'une part,

ET

La société C.....

ci-après dénommée " Le client " d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — **Objet du contrat**

La société F..... s'engage à fournir à la société C..... les services décrits dans le présent contrat aux prix et conditions définis ci-après.

ART. 2 — **Définition des services — Services complémentaires**

2.1. Les services faisant l'objet du présent accord consistent dans l'analyse, l'écriture et la mise au point d'un programme..... [respectivement : produit multimédia/page web] destiné à..... Les spécifications de ce programme [respectivement : produit multimédia/page web] figurent en annexe n°

2.2. Toute modification requise par la société C..... ou non prévue dans le présent contrat, entraînant des services complémentaires, sera facturée en sus par F....., qui appliquera ses tarifs en vigueur.

ART. 3 — **Délais d'exécution**

3.1. La société F..... s'engage dans les conditions et limites des clauses générales à effectuer les travaux définis à l'article 2 [ou] en annexe dans un délai d'environ..... semaines [ou] mois à compter de la remise par la société C..... de la totalité des éléments d'information nécessaire à l'analyse de l'application prévue.

3.2. La société F..... ne pourra être tenue pour responsable d'un retard ayant pour origine des causes échappant à son contrôle ou responsable dans les cas où les informations devant être fournies par la société C..... seraient remises en retard, seraient incomplètes ou non conformes.

ART. 4 — **Renseignements à fournir par le client**

4.1. La société C..... s'engage à fournir à la société F..... en même temps que la commande :

- le cahier des charges.
- une documentation complète et précise sous la forme de fiches types, dossiers-modèles, schémas logiques...,
- les spécifications complètes de l'application prévue,
- le type d'équipement sur lequel le programme [respectivement : produit multimédia/page web] sera utilisé.

4.1. Ces renseignements devront être fournis à la société F..... avant le..... Si les données remises par la société C..... s'avéraient incomplètes, erronés ou non conformes les travaux supplémentaires d'analyse seraient à la charge du client.

ART. 5 — **Jeux d'essais**

5.1. La société C....., devra fournir des jeux d'essais permettant de s'assurer que le programme [**respectivement** : produit multimédia/page web] mis en œuvre par la société F..... convient bien aux besoins de la société C.....

5.2. Les jeux d'essais seront établis sous la responsabilité de la société C..... même si la société F..... est amenée à participer à leur mise au point.

5.3. Ils devront être remis par la société C..... dans les délais prévus à l'annexe n° concernant le planning des travaux.

ART. 6 — **Réception du programme..... [respectivement : produit multimédia/page web]**

6.1. Le logiciel réalisé par la société F..... sera considéré comme conforme après mise en place sur les systèmes de la société C..... et contrôle de la validité à la suite d'un traitement effectué sur les jeux d'essais.

6.2. La société F..... communiquera les résultats des essais à la société C..... qui devra s'assurer qu'ils sont conformes aux prestations demandées.

6.3. Si les jeux d'essais n'ont pas été remis dans les conditions prévues, ou si la société C..... n'a pas fait de réclamation écrite dans les dix jours qui suivent l'envoi des résultats, les programmes fournis seront considérés comme satisfaisants et acceptés en l'état par la société C.....

6.4. La réception des résultats, sans réclamation ou contestation, vaudra recette définitive et la responsabilité ultérieure de la société F..... se trouvera déchargée en l'absence de réserves justifiées et formulées par la société C.....

ART. 7 — **Propriété intellectuelle**

7.1. Toutes les instructions, procédures et programmes mis au point par la société F..... pour le développement du programme [**respectivement** : produit multimédia/page web] restent la propriété de la société F..... qui se réserve la qualité d'auteur.

7.2. La société F..... pourra utiliser l'ensemble des informations et enseignements issus de la mise au point des programmes.

7.3. La société C..... aura la jouissance du programme [**respectivement** : produit multimédia/page web] qui lui est destiné sans pouvoir le céder, le concéder ou le divulguer à des tiers sans l'accord exprès de la société F.....

ART. 8 — **Confidentialité**

8.1. La société F..... s'interdit de divulguer les informations qui lui auront été communiquées par la société C..... et stipulées expressément confidentielles.

8.2. De son côté, la société C..... s'interdit de divulguer toutes données, formules, programmes, méthodes ou renseignements dont elle aura eu connaissance du fait de l'exécution du présent contrat.

ART. 9 — Limitation des responsabilités

9.1. La responsabilité de la société F..... concernant les services sera entièrement dérogée à compter de la réception du programme [**respectivement** : produit multimédia/page web].

9.2. Si le présent contrat ne pouvait être réalisé en tout ou en partie, du fait de causes indépendantes de la volonté de la société F....., sa responsabilité ne pourrait être engagée.

9.3. Dans tous les cas, la responsabilité éventuelle de la société F..... ne pourra entraîner d'indemnités supérieures à la somme versée par la société C..... pour les services prévus au présent contrat.

ART. 10 — Prix

Le prix des services prévus au présent contrat figure en annexe n° Ce prix sera révisé en appliquant la variation de l'indice Syntec applicable à la date de la facturation définitive par rapport à la date de signature du présent contrat.

ART. 11 — Modalités de paiement

11.1. Le prix convenu fera l'objet d'une facturation et d'un paiement dans les conditions suivantes :

- 30 % à la signature du présent contrat,
- 30 %, 30 jours après le début de réalisation des travaux,
- 40 % à la réception des travaux.

11.2. Les sommes dues par la société C..... seront payables à leur échéance, comptant, sans escompte.

ART. 12 — Clauses générales

.....

Fait en..... exemplaire(s),

A..... le.....

Signatures